

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 01

L'an deux mille quatorze
le 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel,
M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis,
Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIR :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. J. PLENAT

Transmis Sous Préfecture le 16/04/2014

Reçu en Sous Préfecture le 17/04/2014

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Pascale VOITURON

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 18/2014

Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2014

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires découlant de l'Article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants, cependant il est conseillé car il constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus. Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote.

Avant d'entamer le débat Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat excédentaire 2013, de 625 335, 62 € et du solde d'exécution excédentaire 2013 en investissement de 795 500, 55 €.

Après un débat ouvert et constructif le conseil Municipal confirme les orientations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux malgré la baisse de 12, 5 % de la Dotation Globale de Fonctionnement et la hausse de 0, 9 % des bases d'impositions.

Recettes de fonctionnement reconduites, reprise d'une partie du résultat 2013 à hauteur de 298 650 €

DEPENSES

- La priorité sera de régler le litige avec la pharmacienne (indemnisation et fin du contrat avec ALGECO)
- Acquérir les moyens nécessaires pour améliorer le fonctionnement des services de la municipalité, outillage, informatique, matériel de bureau, habillement sécurité.
- La masse salariale sera sensiblement augmentée du fait des activités à mettre en place pour le changement des rythmes scolaires, l'embauche de Maîtres Nageurs Sauveteurs pour la plage de Pramousquier et l'installation d'astreintes techniques.
- Le soutien aux associations locales existantes et la création de nouvelles associations
- Développer la solidarité envers les plus fragiles

Les dépenses générales de fonctionnement seront reconduites et augmentées par de nouvelles dépenses telles que détaillées ci-dessus et majorées suffisamment pour tenir compte du coût de la vie et de l'augmentation de la T.V.A.

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES

Les ressources des recettes d'investissement sont principalement constituées du fonds de compensation de la T.V.A. estimées à 307 316 €, de la reprise du solde d'exécution d'investissement, de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du virement de la section de fonctionnement, des restes à réaliser 2013, d'un emprunt de 300 000 € pour financer les gros travaux de passages sur les plages.

DEPENSES

Les priorités seront les suivantes :

- Relancer les études du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Mettre en conformité la salle des fêtes
- Des travaux de voirie, voie verte, passage Morel
- Rétablir le passage entre les deux plages du Rayol et le passage plage de Pramousquier
- L'acquisition de matériel technique et informatique pour améliorer les services de la Mairie
- L'étude pour l'ensablement des plages et des travaux d'aménagement et d'agencement des plages et des abords
- Finition des travaux de la traversée du Rayol
- Développer une nouvelle procédure pour la gestion des concessions du cimetière
- Lancement des opérations immobilières pour créer des logements pour les actifs sans vendre notre patrimoine et sans faire appel à l'emprunt
- Il faudra inclure les Restes à Réaliser 2013 et le remboursement du capital des emprunts pour 306 100 €

Les orientations générales du budget ayant été présentées et les observations des membres du Conseil ayant été retenues, Monsieur le Maire déclare clos le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2014.



Pour extrait conforme,
M. le Maire,

J. PLENAT

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel,
M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis,
Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

POUVOIR :

M. GHIBAUO Olivier a donné pouvoir à M. J. PLENAT

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Pascale VOITURON

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Transmis Sous Préfecture le 16/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 17/04/2014

N° 19/2014

Désignation d'un avocat Maître BAUDUCCO pour les affaires de droit public et affaires courantes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des affaires pendantes devant les instances administratives (Cour d'Appel – Tribunal Administratif et autres) et qu'il convient de désigner un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la commune.

Il propose au Conseil Municipal la désignation de Maître BAUDUCCO Laure (SERAL BAUDUCCO PULVIRENTI et Associés à OLLIOULES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire,

DESIGNE Maître BAUDUCCO Laure (SERAL BAUDUCCO PULVIRENTI et Associés à OLLIOULES) pour défendre les intérêts de la commune.

**Pour extrait conforme,
M. le Maire,**

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel,
M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis,
Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 16/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 17/04/2014

POUVOIR :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. J. PLENAT

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Pascale VOITURON

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 20/2014

Droits de place des camions pizza

Monsieur Olivier DABIC et Madame Sabrina BARATTINI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, par délibération du 19 février 2013 le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des emplacements aux camions pizza comme suit :

- Olivier DABIC - Place Révérend Père Pire
- Sabrina BARATTINI – Place Michel GOY

Par courrier respectivement en date du 05 mars 2014 et 7 mars 2014, ils ont souhaité renouveler leur demande d'emplacement pour la saison 2014.

Monsieur Olivier DABIC occupe une surface d'environ 33 m², issue de la parcelle AI 112, place Révérend Père Pire tous les jours de début Avril à fin septembre.

Madame Sabrina BARATTINI occupe une surface d'environ 11,4 m² du 15 juin au 15 septembre et aux vacances de printemps le dimanche, lundi, mercredi, vendredi en stationnement ponctuel.

Le Conseil Municipal, afin de ne pas pénaliser cette activité saisonnière,
Vote à l'unanimité,

DECIDE d'accorder pour l'année 2014 le stationnement de ces deux camions pizza comme indiqué ci-dessus

Fixe les tarifs des droits de place comme suit :

- Olivier DABIC - Place Révérend Père Pire
du 1^{er} avril au 30 septembre : 200 €/mois
- Sabrina BARATTINI – Place Michel GOY
du 15 juin au 15 septembre 200 €/mois
Vacances de printemps en emplacement ponctuel : 50€/mois



**Pour extrait conforme,
M. le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel,
M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis,
Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 16/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 17/04/2014

POUVOIR :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. J. PLENAT

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Pascale VOITURON

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 21/2014

Elections des membres de la commission d'Appel d'Offres et d'adjudication

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014, il convient conformément au Code des Marchés Publics articles 22 et 23 de procéder à l'élection de la commission d'Appel d'offres et d'adjudication qui se compose lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants :

- Du Maire : Président
- De 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offre et d'adjudication.

Candidats titulaires

- 1 Olivier GHIBAUDO
- 2 Bettina DE PONFILLY
- 3 Philippe SAINT ANDRE

Candidats suppléants

- 1 Jean Pierre BOEMARE
- 2 Christelle CHAPPA
- 3 Louis CARGILL

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 14

ont obtenu :

Candidats titulaires

- 1 Olivier GHIBAUDO : 14 voix
- 2 Bettina DE PONFILLY : 14 voix
- 3 Philippe SAINT ANDRE : 14 voix

Candidats suppléants

- 1 Jean Pierre BOEMARE : 14 voix
- 2 Christelle CHAPPA : 14 voix
- 3 Louis CARGILL : 14 voix

Sont élus membres de la commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication :

Candidats titulaires

- 1 Olivier GHIBAUDO
- 2 Bettina DE PONFILLY
- 3 Philippe SAINT ANDRE

Candidats suppléants

- 1 Jean Pierre BOEMARE
- 2 Christelle CHAPPA
- 3 Louis CARGILL



Pour extrait conforme,
M. le Maire,

J. PLENAT

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le 11 avril
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 Avril 2014

PRESENTS : M. PLENAT Jean Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER Muriel,
M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis,
Mme ALLANSON Irène, Mme LANG Virginie,
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 16/04/2014
Reçu en Sous Préfecture le 17/04/2014

POUVOIR :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. J. PLENAT

ABSENTE EXCUSEE :
Mme Pascale VOITURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 22/2014

Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Les modalités de cette Délégation de Service Public sont fixées par la loi N° 93-122 du 29 janvier 1993 et son décret d'application n° 93 - 471 du 24 Mars 1993, reprises aux articles L. 1411- 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément au décret 2006-608 du 26 mai 2006 pour les concessions de plages.

Il est donc proposé de créer la commission de Délégation de Service Public au sein du Conseil Municipal.

L'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la commission (modifié par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 art. 56) lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants est présidée par le Maire ou son représentant, Président et par 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé de la même façon à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la commune et un représentant du ministère de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative. Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Candidats titulaires

- 1 Charles Henri VERNALDE
- 2 Pascale VOITURON
- 3 Juliette LE PIGEON

Candidats suppléants

- 1 Irène ALLANSON
- 2 Jean Pierre MAGALHAES
- 3 Muriel MULLER

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 14

Ont obtenu

Candidats titulaires

- 1 Charles Henri VERNALDE : 14 voix
- 2 Pascale VOITURON : 14 voix
- 3 Juliette LE PIGEON : 14 voix

Candidats suppléants

- 1 Irène ALLANSON : 14 voix
- 2 Jean Pierre MAGALHAES : 14 voix
- 3 Muriel MULLER : 14 voix

Sont élus membres de la commission de Délégation de Service Public :

Candidats titulaires

- 1 Charles Henri VERNALDE
- 2 Pascale VOITURON
- 3 Juliette LE PIGEON

Candidats suppléants

- 1 Irène ALLANSON
- 2 Jean Pierre MAGALHAES
- 3 Muriel MULLER



Pour extrait conforme,
M. le Maire,
J. PLENAT